



**POLITIQUE D'IMPUNITÉ ZÉRO
À L'ÉGARD DES ENTREPRENEURS
INDÉPENDANTS AMWAY PRATIQUANT
SANS AUTORISATION LEUR ACTIVITÉ SUR
DES MARCHÉS PAS ENCORE OUVERTS**

POLITIQUE D'IMPUNITÉ ZÉRO À L'ÉGARD DES ENTREPRENEURS INDÉPENDANTS AMWAY PRATIQUANT SANS AUTORISATION LEUR ACTIVITÉ SUR DES MARCHÉS PAS ENCORE OUVERTS

IMPORTANT !!! Les EIA qui cherchent à étendre leur activité commerciale au niveau international n'ont pas le droit d'exercer leur activité sur les marchés où Amway ne s'est pas encore implantée. Toute activité illicite peut sérieusement compromettre leur carrière actuelle et à venir.

Amway est actuellement implantée dans les pays et territoires suivants : Açores, Afrique du Sud, Allemagne, Anguilla, Antigua, Antilles Françaises (Martinique, Guadeloupe), Antilles Néerlandaises (Aruba, Bonaire, Curaçao, Saint-Martin, Saba, Saint-Eustache), Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Barbuda, Belgique, Bermudes, Botswana, Brésil, Brunei, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Corée, Costa Rica, Croatie, Danemark, Dominica, Espagne, Estonie, États Fédérés de Micronésie (Îles Mariannes, Îles Marshall et Îles Carolines), États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Grenade, Guam, Guatemala, Guyane française, Haïti, Honduras, Hong Kong, Hongrie, Îles anglo-normandes (Jersey, Guernesey), Îles Canaries, Îles Caïmans, Îles Palau, Îles Turques & Caïcos, Îles Vierges Américaines, Îles Vierges Britanniques, Îles Wake, Inde, Indonésie, Italie, Jamaïca, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Macao, Madère, Malaisie, Mexique, Montserrat, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Porto Rico, République Dominicaine, République d'Irlande, République Populaire de Chine, République Tchèque, Réunion, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Salvador, Samoa, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Saint-Kittset- Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Suède, Suisse, Taïwan (République de Chine), Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vénézuéla, Vietnam.

Nous invitons les EIA à prendre contact avec Amway France afin de s'assurer que les informations dont ils disposent sur les procédures de parrainage international sont à jour. Par ailleurs, les EIA doivent bien connaître et respecter les lois et règlements en vigueur sur chaque marché ainsi que les habitudes sociales et culturelles qui y ont cours.

On entend par 'activités EIA' toutes les activités destinées à promouvoir ou développer une activité Amway. Les EIA ne sont pas autorisés à se rendre dans les pays où Amway ne possède pas encore de filiale dans le but de présenter l'activité commerciale Amway, que ce soit à une ou plusieurs personnes intéressées. L'organisation de réunions dans ces pays (même de rencontres en tête-à-tête) est interdite avant que la date d'ouverture de la filiale et l'objectif de cette ouverture n'aient été annoncés par Amway.

Les sites Internet mis au point par des EIA promouvant un marché qui n'est pas encore ouvert sont également considérés comme inappropriés.

Il ne convient pas de présenter l'activité commerciale Amway à une personne qui n'est pas EIA, puis de l'encourager à retourner dans son pays afin de générer de l'intérêt pour cette activité auprès d'autres personnes. Ceci serait une violation de l'esprit de cette Politique d'Impunité Zéro.

Lorsque Amway s'implante officiellement sur un nouveau marché, elle en informe habituellement ses EIA par le biais de publications internes. Y figurent la date de mise en activité de la nouvelle filiale, les démarches qui ont précédé l'ouverture du marché ainsi que toute autre indication permettant aux EIA de participer activement au développement du nouveau marché.

Si Amway ne s'est pas officiellement implantée sur un marché, toute activité EIA est alors interdite sur ce marché. Amway est tenue, avant d'ouvrir un nouveau marché, soit d'informer les médias de toute campagne publicitaire précédant l'ouverture de la nouvelle filiale, soit de procéder à des publications officielles prescrites par la loi. Attention, aucune communication de ce type ne devra être interprétée comme l'annonce officielle de l'ouverture d'un nouveau marché par Amway.

ACTIVITÉS INTERDITES EN PERMANENCE

Amway pratique une Politique d'Impunité Zéro pour les activités EIA non autorisées sur des marchés non ouverts. Vous trouverez ci-dessous une liste des activités visées par la Politique d'Impunité Zéro. Peu importe si ces activités se tiennent sur un marché qui n'est pas encore ouvert ou sur un marché dont l'ouverture n'a pas encore été annoncée officiellement.

Si Amway apprend, par des plaintes dignes de foi, que les directives de la Politique d'Impunité Zéro n'ont pas été respectées, elle se réserve le droit de prendre des mesures immédiates et des sanctions à l'égard des EIA concernés ou de leur refuser l'autorisation de démarrer un commerce sur le marché en question.

1. Les EIA ne peuvent demander à d'autres EIA n'appartenant pas à leur ligne de parrainage ou à leur groupe, **sauf que ceux qu'ils ont personnellement parrainé**, de s'engager à recruter de potentiels EIA et à leur faire signer une demande d'inscription sur un nouveau marché.
 2. Il est interdit d'importer, d'utiliser ou de vendre tout document, toute cassette ou tout autre matériel d'information et de formation (TEM= de l'anglais "Training and Education Material") (y compris l'utilisation de sites Internet, d'e-mails et d'autres supports électroniques de publicité ou de communication) relatifs à l'activité Amway dont Amway n'a pas au préalable autorisé l'utilisation sur un marché spécifique.
Que ce matériel d'information ait été autorisé pour UN marché ne signifie pas automatiquement qu'il puisse être utilisé sur TOUS les marchés, particulièrement en ce qui concerne les marchés qui viennent d'être ouverts par Amway ou ceux qui ne l'ont pas encore été.
 3. Il est strictement interdit, pour toute raison autre que pour un usage personnel, d'importer des produits Amway dans d'autres marchés, de les vendre, d'en faire la présentation ou de les exposer. Un EIA important des produits et du matériel promotionnel sans les licences d'importation, les enregistrements et l'étiquetage appropriés, peut entraîner des amendes, peines de prison et confiscation de matériel et produits et portera atteinte à la réputation et la bienveillance associées au nom et aux marques d'Amway. En plus, ces importations pourraient sérieusement compromettre les chances d'Amway de s'implanter sur un nouveau marché ou d'y offrir la gamme complète de ses produits.
 4. Il est interdit de faire de la publicité, sous quelque forme que ce soit, pour contacter de futurs EIA, que ce soit sur le marché d'origine du EIA ou sur le nouveau marché. Cette interdiction est valable pour les prospectus, les panneaux d'affichage, la distribution abusive de cartes de visite, la publication de dates de réunion et la recherche de couverture médiatique. Les EIA n'ont pas le droit de faire de «prospection aveugle» en utilisant des annuaires téléphoniques, des listes professionnelles de membres de sociétés, etc. Les EIA ne doivent en aucun cas se servir de méthodes de communication de masse telles que le spamming (envoi d'e-mails non sollicités), utiliser les canaux de commercialisation télévisés, ou encore se servir des réseaux informatiques, afin de faire de la publicité pour l'activité commerciale Amway.
 5. Les EIA ne devront jamais ni affirmer ou laisser entendre qu'ils sont employés par la société Amway ou d'autres sociétés affiliées, ou qu'ils en sont les représentants, ni déclarer qu'ils sont les représentants exclusifs d'Amway dans un pays particulier.
 6. Tout document de «pré-demande d'inscription fabriqué par un EIA ou tout autre document visant à engager en apparence un EIA potentiel à rejoindre une ligne particulière de parrainage sont interdits. Les formulaires destinés à une utilisation interne par un EIA afin de collecter des informations sur de potentiels EIA ne doivent JAMAIS être utilisés comme «pré-demande d'inscription et n'ont aucune valeur juridique. Il n'est pas permis de faire signer ces formulaires par d'éventuels nouveaux EIA et aucune copie ne devra être laissée chez le prospect. L'utilisation de tels formulaires ne doit à aucun moment donner l'impression au prospect qu'il s'engage de quelque façon que ce soit.
 7. Il n'est pas permis d'inviter des EIA potentiels qui résident dans des marchés où Amway n'a pas encore ouvert de filiale à des réunions de présentation de l'activité commerciale Amway. Peu importe si ces réunions ont lieu sur un marché où Amway possède une filiale ou sur un marché où ce n'est pas encore le cas.
 8. Il n'est pas permis de présenter le Plan de Vente et de Marketing Amway ni d'importer ou de vendre des produits fabriqués et distribués par Amway sur un marché où la société ne possède pas encore de filiale.
- SANCTIONS POUR DES ACTIVITÉS NON AUTORISÉES SUR DES MARCHÉS NON OUVERTS. AMWAY PEUT PRENDRE TOUTES LES MESURES QU'ELLE ESTIME APPROPRIÉES. LES SANCTIONS PEUVENT VARIER DE LA RÉÉDUCATION DU GROUPE CONCERNÉ, LE REFUS D'ACCEPTER OU DE TRAITER UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION SUR LE NOUVEAU MARCHÉ, ET/OU LA RÉSILIATION DU CONTRAT DU EIA CONCERNÉ. LES SANCTIONS PEUVENT AVOIR UN EFFET NÉGATIF SUR LES COMMISSIONS ANNUELLES, RECONNAISSANCES ET AUTRES PRIMES, TELLES QUE PROGRAMME DE MOTIVATION, RÉMUNÉRATION NON EFFECTUÉE AU COMPTANT ET POINTS F.A.A. DE L'EIA CONCERNÉ.**
1. Les plaintes concernant les activités illicites doivent être déposées par écrit auprès du personnel du département Business Relations approprié, afin qu'elles puissent être examinées et traitées au cas par cas. Amway peut, à sa convenance, donner suite à ces plaintes afin d'en établir le bien-fondé.
 2. Les pénalités peuvent prendre toutes les formes qu'Amway estime appropriées, y compris la résiliation du contrat d'EIA. Amway peut refuser de décerner les récompenses et les reconnaissances résultant d'une activité commerciale pratiquée de manière illicite sur un marché qui n'est pas encore ouvert. Amway peut refuser une demande d'inscription pour un marché venant d'être ouvert venant d'un EIA pratiquant son commerce de façon illégale.

3. Dans le cas où un EIA aurait résilié son contrat à l'instigation d'Amway, celui-ci a le droit de faire appel dans le cadre des Principes commerciaux ou de différentes directives valables pour tout commerce Amway ou toute filiale Amway.
4. Les EIA Platine sont tenus de faire en sorte que les EIA de leur groupe pratiquant leur activité Amway au niveau international aient bien saisi le sens de cette Politique d'Impunité Zéro. Chaque EIA a le devoir de s'y conformer.
5. Amway peut exiger des EIA ayant transgressé ces directives qu'ils fournissent une liste complète des noms et adresses de toutes les personnes qu'ils ont sollicitées ou contactées dans le cadre d'une activité pratiquée de manière illicite, les considérant comme EIA potentiels.

État mars 2014